

# LETTRE D'INFORMATION N°2 COVID-19 / CORONAVIRUS

SAINT-HILAIRE  
DU-ROSIER

NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS

## RESTEZ CHEZ VOUS !

DURANT CETTE CRISE SANITAIRE LA MUNICIPALITÉ S'EST ADAPTÉE, LES ÉQUIPES ENTRANTES ET SORTANTES SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER



**CORONAVIRUS**  
Ce qu'il faut savoir ?

LES  
INFORMATIONS  
UTILES



**0 800 130 000** (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

**COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?**

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussiez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

**COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ?** (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

-1m

**QUELS SONT LES SIGNES ?**

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

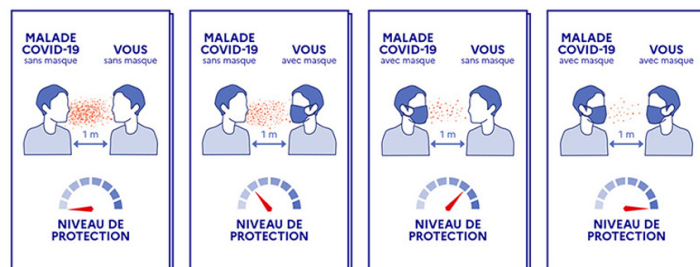
## Mesures gouvernementales

**L'état sanitaire d'urgence est prolongé jusqu'au 24 juillet 2020**, tandis que la carte définitive du déconfinement progressif sera communiquée le 7 mai pour une mise en oeuvre à partir du 11 mai.

Le plan de déconfinement qui est un principe national pourra par ailleurs bénéficier d'aménagements au niveau territorial, sur l'impulsion des préfets et des maires.

**⚠ Le déconfinement n'est pas un retour à la vie normale**, il sera accompagné de mesures sanitaires rigoureuses que les français auront à respecter pour leur sécurité et celle des autres.

Protégeons-nous, portons tous des masques



Attention, le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes.

# LE DÉCONFINEMENT EXPLIQUÉ

|                                             |                                                                                         |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bars</b>                                 | Restent fermés. Décision pour le 2 juin.                                                |
| <b>Bibliothèques</b>                        | Réouverture le 11 mai.                                                                  |
| <b>Cafés</b>                                | Restent fermés. Décision pour le 2 juin.                                                |
| <b>Centres commerciaux (&gt; 40 000 m²)</b> | Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.                           |
| <b>Cérémonies religieuses</b>               | Pas avant le 2 juin.                                                                    |
| <b>Cérémonies d'inhumation</b>              | Déjà possibles, limitées à 20 personnes.                                                |
| <b>Chômage partiel</b>                      | Prolongé jusqu'au 1er juin.                                                             |
| <b>Cimetières</b>                           | Ouverture au public le 11 mai.                                                          |
| <b>Cinémas</b>                              | Restent fermés. Décision pour le 2 juin.                                                |
| <b>Collèges</b>                             | Réouverture progressive à partir du 18 mai.                                             |
| <b>Commerces</b>                            | Réouverture le 11 mai.                                                                  |
| <b>Crèches</b>                              | Réouverture le 11 mai.                                                                  |
| <b>Écoles élémentaires</b>                  | Réouverture le 11 mai.                                                                  |
| <b>Festivals</b>                            | Plus de 5 000 personnes: interdits jusqu'en septembre.                                  |
| <b>Grands événements</b>                    | Plus de 5 000 personnes: interdits jusqu'en septembre.                                  |
| <b>Lieux de culte</b>                       | Déjà autorisés.                                                                         |
| <b>Lycées</b>                               | Restent fermés. Décision pour le 2 juin.                                                |
| <b>Marchés</b>                              | Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet. |
| <b>Mariages</b>                             | Reportés sauf urgence.                                                                  |
| <b>Maternelles</b>                          | Réouverture le 11 mai.                                                                  |
| <b>Médiathèques</b>                         | Réouverture le 11 mai.                                                                  |
| <b>Musées (petits)</b>                      | Réouverture le 11 mai.                                                                  |

|                                                         |                                                                          |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>Musées (grands)</b>                                  | Restent fermés. Décision pour le 2 juin.                                 |
| <b>Parcs et jardins</b>                                 | Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".          |
| <b>Plages</b>                                           | Restent fermées. Décision pour le 2 juin.                                |
| <b>Rassemblements</b>                                   | Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.                               |
| <b>Restaurants</b>                                      | Restent fermés. Décision pour le 2 juin.                                 |
| <b>Salles de concert</b>                                | Restent fermées. Décision pour le 2 juin.                                |
| <b>Salles des fêtes/ polyvalentes</b>                   | Restent fermées. Décision pour le 2 juin.                                |
| <b>Sport (individuel en plein air)</b>                  | Autorisé le 11 mai.                                                      |
| <b>Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)</b> | Restent interdits, décision le 2 juin.                                   |
| <b>Sport (compétitions professionnelles)</b>            | Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.                      |
| <b>Taxis</b>                                            | Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas. |
| <b>Théâtres</b>                                         | Restent fermés. Décision pour le 2 juin.                                 |
| <b>Transports scolaires</b>                             | Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.                    |
| <b>Transports (locaux)</b>                              | Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.                    |
| <b>Transports (&gt; 100 km)</b>                         | Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.                |
| <b>Universités</b>                                      | Fermées jusqu'en septembre.                                              |
| <b>Vacances (organisation)</b>                          | Décision pour le 2 juin.                                                 |
| <b>VTC</b>                                              | Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas. |



## En attendant quelques sites pour patienter

→ Le ministère de la Culture propose un voyage artistique à travers toutes les richesses de la culture, en réunissant dans un seul site l'offre en ligne de près de 500 acteurs culturels :

<https://www.culturecheznous.gouv.fr/>

→ Le musée du Louvre à Paris : <https://www.louvre.fr/visites-en-ligne>

→ Le château de Versailles : <https://artsandculture.google.com/partner/palace-of-versailles>

→ Opéra national de Paris, la 3ème scène, quintessence de la danse et du mouvement : <https://www.operadeparis.fr/3e-scene>

→ Les musées sont fermés au public, alors écoutez des podcasts, puisqu'il n'y a rien à voir !  
Le musée Dauphinois de Grenoble : <https://musees.isere.fr/actu/musee-dauphinois-ecoutez-ya-rien-voir-le-podcast-des-musees-confines?musee=34>

→ Le portail culturel du Département s'est mis au format « confinement » : <https://culture.isere.fr/>

→ Médiathèque numérique départementale : <https://mediatheque-departementale.isere.fr/NUM/>



## Pour les petits

→ Muséosphère est une plateforme développée par Paris Musées à destination de ses petits visiteurs. Elle propose des visites virtuelles des douze musées du réseau, adaptées aux plus jeunes : <http://museosphere.paris.fr/>

→ Le Centre Pompidou a conçu Mon oeil, une web-série pour les enfants à partir de 5 ans. Des vidéos d'une dizaine de minutes abordent plusieurs sujets liés à l'art moderne et contemporain : design, fondamentaux de la création (le point, la ligne, la forme...), focus sur des artistes... : <https://www.centrepompidou.fr/cpv/theme-mon-oeil>

→ Apprendre, écouter, lire, découvrir, s'amuser... de nombreuses idées à piocher : <https://padlet.com/ebrenon/ressources>

→ Des propositions d'ateliers créatifs : Le Palais de Tokyo vous propose des tutoriels Do It Yourself inspirés par des artistes : <https://www.palaisdetokyo.com/fr/evenement/les-ateliers-tok-tok-tutos-videos>

→ La Réunion des musées nationaux – Grand Palais propose plusieurs activités en ligne pour les petits, en lien avec les précédentes expositions : coloriages (<https://www.grandpalais.fr/fr/article/coloriages>), puzzles (<https://www.grandpalais.fr/fr/article/puzzles>) et pour les plus grands des BD à réaliser soi-même autour de l'univers de Hopper, Niki de Saint Phalle ou encore Hokusai (<https://www.grandpalais.fr/fr/article/ma-bd>)

## DANS VOTRE COMMUNE



### COMMERCES ET PRODUCTEURS

#### Épicerie la Charrette - Village

Ouverture 7J/7 de 7h à 12h30 : presse, fruits-légumes, viande et charcuterie, fromage, pain. Livraison possible (appel le matin au 04 76 36 00 06 aux heures d'ouverture)

À partir du 15 mai, vente de visières de protection sur réservation (5 € l'unité)

#### Épicerie Vival - Gare

Ouverture du mardi au dimanche de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h. Portage de repas sur demande au 06 68 60 55 46

#### Au P'tit Creux

Ouvert le soir, uniquement à emporter (tacos, kebabs, burgers, pizzas au feu de bois)

Commande à partir de 17h30 au 04 76 38 59 22

Pain le mercredi matin (commande le soir entre 17h30 et 21h - avant le lundi soir)

#### Le Temps des Légumes

Oeufs bio, volailles bio (brutes et transformées) de la ferme de Valensole, fromages de chèvre de la ferme de Malleval tous les mardis de 17h à 19h30. Légumes les mardis aux mêmes heures (06 89 18 23 98)

#### Bar Tabac Pmu - Gare

Ouvert de 8h à 12h et de 15h à 19h du lundi au samedi, de 8h à 12h le dimanche (uniquement le matin les jours fériés). Tabac, presse, loto, jeux à gratter, photocopies et boissons à emporter (04 76 36 49 81)



### NUMÉROS UTILES

#### Mairie de Saint-Hilaire-du-Rosier

Le secrétariat de mairie est fermé mais une permanence téléphonique est assurée tous les matins de 8h30 à 12h30 du lundi au samedi  
Mail : sthilairedurosier.mairie@wanadoo.fr

#### Permanence déchets ménagers

04 76 38 66 03 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h) ou par mail : tri.dechets@smvic.fr

#### Permanence eau et assainissement

04 76 36 90 57 ou par mail : contact@eau.smvic.fr

#### EARL La Belle Noix / Moulin La Belle Huile

Le Moulin est ouvert aux personnes souhaitant faire presser leurs cerneaux en huile de noix, sur rendez-vous au 06 68 09 29 88. Une zone dédiée à l'extérieur du Moulin permet aux clients de déposer leurs cerneaux ou récupérer leur huile en toute sécurité.

La boutique à la ferme reste fermée au public, mais il est possible de passer commande sur le site [www.belleboutiquenoix.fr](http://www.belleboutiquenoix.fr)

Choisir le « Retrait à la ferme » comme mode de livraison et vous serez contactés pour convenir d'un rendez-vous pour récupérer votre commande



### MOLOK / HYGIÈNE

#### Désinfection

Les points d'apport volontaires et devantures de magasins ouverts au public sont désinfectés 2 fois par jour par les services communaux

*il est toutefois indispensable de mettre en œuvre les gestes barrières indispensables en cette période (port de gants, désinfection, lavage des mains...)*



### PERSONNES VULNÉRABLES

#### Une équipe dédiée

Afin d'éviter l'isolement et de bénéficier de menus services (livraisons de courses, de médicaments, ramassage des poubelles...), les personnes vulnérables bénéficient de contacts téléphoniques réguliers avec les 19 élus entrants. Une distribution de masques a débuté. La priorité est donnée aux personnes les plus fragiles et dans l'obligation de se déplacer ou d'accueillir des aides à domicile. En cas de besoin, contacter Sylvain Belle au 06 83 51 73 63



### LA POSTE

Le bureau postal local est ouvert le lundi de 9h à 11h30. Services disponibles sur [laposte.fr](http://laposte.fr) et [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr) ou dans le bureau de Poste de Saint-Marcellin : ouvert de 9h à 12h et de 13h à 16h du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 le samedi.

L'épicerie la Charrette dispose d'un point relais postal  
L'épicerie Vival de la gare a partiellement repris son activité relais postal



### LIGNE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

Le confinement auquel sont soumis de plus en plus fortement les habitants, les familles, les jeunes, les adolescents, les enfants, les personnes en perte d'autonomie, les personnes seules peut provoquer un certain nombre de difficultés telles que, l'épuisement, des tensions, des sentiments de solitude, le burn out parental, de repli sur soi, des violences, des comportements addictifs, suicidaires... Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les villes de Saint-Marcellin et Vinay et le Département de l'Isère mettent en place une ligne d'écoute et de soutien psychologique confidentielle mutualisée : 04 76 38 53 03 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

## INFOS +



### Réouverture déchetterie

Les déchetteries intercommunales ont réouvert aux particuliers selon des modalités spécifiques et dans le respect des mesures sanitaires.

L'accès se fera par demi-journées, sur rendez-vous uniquement (04 76 38 66 03) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire dûment complétée).

*En déchetterie :*

- Nombre de véhicules sur le quai de vidage limité
- 1 seule personne par véhicule
- Port du masque fortement conseillé
- 1 personne par foyer, 1 fois par semaine



### Prise en charge des patients

Les professionnels de santé et collectivités du territoire sont mobilisés pour assurer une prise en charge optimale et sécurisée des patients. Leurs conseils :

- 1- **Le médecin traitant** est la seule et unique porte d'entrée à solliciter quel que soit le besoin en soins
- 2- **Le numéro d'urgence du 15** doit être mobilisé soit en dehors des horaires de journée, la nuit ou le week-end et quels que soient les symptômes ; soit en cas d'absence de médecin traitant
- 3- **En cas de pic épidémique** sur le territoire, trois centres COVID-19 sont organisés sur le territoire pour une prise en charge des patients en complémentarité avec le Centre hospitalier de Saint-Marcellin
- 4- **Urgences dentaires** : les cabinets dentaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Le conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes a entre autres donné pour consigne de maintenir une permanence téléphonique/mail dans les cabinets dentaires libéraux pour aiguiller les urgences. Il convient donc de *contacter votre dentiste en premier lieu* afin de désengorger le 15 ainsi que les standards téléphoniques d'urgence dentaire
- 5- **Faites-vous soigner sans attendre**, quelle que soit votre pathologie, même en confinement !



### L'édito des couturières

Un groupe de couturières bénévoles s'est créé sur la commune pour répondre à la demande de masques pour les personnes vulnérables.

**Il leur manque de la matière première : tissu en coton points serrés ( draps...), polaire, molleton, élastique, tee-shirt.**

Si chez vous, vous trouvez cette mine d'or, vous pouvez les déposer à l'adresse ci dessous :

**Cécile Joannan** : 75D chemin du barrage. C'est à la gare, direction le barrage EDF et le CCAS.. Troisième maison sur la gauche clôture en bois.

06 01 75 29 39 (après 17h ou laisser un message)

*Prenez soin de vous*

*Les couturières bénévoles  
de St Hilaire du rosier*



### ILLIWAP - Restez connectés

Les dernières nouvelles du territoire relatives à la crise sanitaire sont disponibles en téléchargeant gratuitement l'application ILLIWAP et en vous inscrivant à la station « Saint-Hilaire-du-Rosier »



### Masques de protection

SMVIC a commandé 50 000 masques en tissu, lavables et réutilisables qui devraient être livrés mi-mai dans les communes

Des masques fournis par la Région seront de même remis  
La municipalité de Saint-Hilaire-du-Rosier en a, en sus, commandé 2 000 à destination de ses habitants

# #PRENEZSOINDEVIOUS